



Cher (e) Collègue et ami (e)

« Dans la vie il n'y a pas de solutions ; il y a des forces en marche : il faut les créer et les solutions suivent » **Antoine de Saint Exupéry**

◆ **A** lors que Najat Vallaud-Belkacem s'engage à réduire l'écart de salaire entre les personnels du 1er et du 2nd degré la Ministre évoque - t - elle les salaires des personnels administratifs (catégorie C et B) et celles des personnels précaires? Que nenni bien sur !

◆ **R** entrée 2015 pour les personnels enseignants il sera mis fin aux statuts se rapportant au décret de 50 ; maintenant même égalité de traitement pour tous les fonctionnaires à 1607 h annuels . Les syndicalistes d'appareils ont massivement décidé le 27 mars 2014 en CTM qu'il fallait voter pour l'abrogation du décret de 50 qui portait clairement la référence de nos 18h hebdomadaires (régime dérogatoire des statuts enseignants au cadre de la fonction publique). La ligne blanche est franchie et la boîte de Pandore est à nouveau ouverte par ce vote comme elle l'a été pour le BAC PRO en trois ans. Ce vote a été suivi par le Décret n° 2014-940 du 20 août 2014 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré. Et si ce texte devait être si avantageux pour les prof., pourquoi ne pas l'avoir rendu effectif à la rentrée 2014 ? Parce que des syndicats qui ont votés pour l'abrogation vont bientôt demander vos suffrages et il est plus prudent de laisser passer les élections avant que ces mêmes profs ne puissent mesurer l'étendue des dégâts .

◆ **S** tagiaires 2014 ,les règles de reclassement ont changé mettant fin à la règle de l'indice butoir. Les années de services accomplis (catégorie A) sont prises en compte à 50% jusqu'à 12 ans et à 75% au-delà.

Le décret du 4 septembre 2014 ouvre le droits aux collègues ayant été reclassés selon l'ancien principe de bénéficiaire des nouvelles règles si la demande est effectuée dans les 6 mois à partir de la publication du décret. Une proposition de reclassement sera faite par l'administration et vous disposerez d'un délai de 2 mois pour accepter ou non cette proposition.

(en pièce jointe notre modèle de lettre) à faire avant **le 4 Mars 2015**

◆ **Elections professionnelles** , en ce moment vous êtes et vous serez assaillis par des mails « bienveillants » de ces mêmes organisations syndicales qui ont voté pour les nouvelles obligations de services, la réforme des retraites , la réforme du bac pro 3 ans, le réforme du lycée . Qui affirme lors de CAPN qu'il n'y existe aucun risques psychosociaux dans l'académie de Lille alors que de nombreux collègues sont en burn out et que les 2 seules médecins de prévention doivent gérer la détresse due aux conditions de travail désastreuses dans certains établissements. Ces syndicats sont là pour vous courtiser et le 5 décembre, une fois les élections terminées vous oublierez. Depuis le 22 septembre vous pouvez créer votre espace électeur <https://vote2014.education.gouv.fr/#/login> puis vérifier que vous êtes bien sur la liste électorale et qu'en fonction de votre statut vous voyez apparaitre de 2, 3 ou 4 scrutins . (voir modèle joint pour un titulaire PLP)

Merci aux S1 et correspondants pour la diffusion et l'affichage des informations
Elections professionnelles du 27 Novembre au 4 décembre 2014 .Vote électronique.
2, 3 ou 4 clics Action et Démocratie (Stagiaires- Contractuels- Titulaires)

A vos agendas : ➤ Concours 2015 du 11 septembre au 21 octobre 2014
<http://www.education.gouv.fr/cid4607/calendrier-des-concours-session-2013.html#Inscriptions>

◆ Prochain Bureau académique Vendredi 17 octobre au LP Fernand Léger de Coudekerque
Permanence du 1 octobre à la Mairie de quartier de LILLE Centre 29 rue des Fossés de 14h15 à 16h30
par Michel Paillard Secrétaire départemental du Pas de Calais 06.07.06.16.29

Nhésitez pas à participer à nos réunions syndicales chaque adhérent peut bénéficier de 10 jours ou 20 demi— journées de convocations syndicales sur le temps de travail

◆ Jeudi 20 novembre journée d'information CPE , contractuels et stagiaires à l'ERDV de Loos

◆ Vendredi 28 Novembre journée conditions de travail au LP Senez d' Hénin Beaumont

◆ Réunions mutations inter pour le serveur ouvert du 20 nov au 9 décembre 2015 ; Jeudi 20 nov à partir de 15 h à l'ERDV de Loos, samedi matin 22 nov au Lycée Baggio de Lille , mardi 25 nov et le vendredi 5 décembre après midi Mairie de Quartier de Lille centre , mercredi 26 nov après midi à l'ESPE à Villeneuve d'Ascq ,mercredi 3 décembre 14h-17h au Lycée Robespierre Arras

Avec Action et Démocratie, ne subissez plus votre carrière, vivez –là

Bien amicalement Pour le Bureau Académique Sylvie Vinsard nouveau n° de fixe 03.20.40.91.90